



Réponse du Ministre du Logement et de la Sécurité intérieure et du Ministre des Finances à la question parlementaire n°5165 du 29 octobre 2021 de Madame la Députée Nathalie Oberweis.

1) Pour quelles raisons les logements de service mentionnés ci-dessus sont-ils restés inoccupés depuis plusieurs années ?

Les logements de service à Colmar-Berg se sont libérés au fur et à mesure depuis l'abolition des logements de service en 2015. Actuellement, un logement est encore occupé comme logement de service de la Police grand-ducale. D'autres logements sont occupés par du personnel de la Cour grand-ducale.

2) Existe-t-il un projet de réaffectation des logements et/ou du site en question ? Dans l'affirmative, dans quels délais les logements pourront-ils être réaffectés ?

Un schéma directeur a été élaboré en étroite collaboration avec l'Administration communale. La prochaine étape serait d'élaborer le PAP pour le site entier.

3) Monsieur le Ministre peut-il me fournir une liste avec tous les logements de service et anciens logements de service de la Police en spécifiant pour chaque cas les attributions actuelles et futures, l'année de la réaffectation ainsi que l'état d'habitation ?

La majorité des logements de service de la Police grand-ducale a été réaffecté à d'autres ressorts. Seuls 6 logements de service sont encore occupés à des fins d'habitation par la Police grand-ducale. Tel qu'énoncé dans la réponse à la question parlementaire n°4629 du 7 juillet 2021 de l'honorable Députée Nathalie Oberweis, les autres logements de service inoccupés ne sont actuellement pas exploitables pour des fins d'habitation. Un nombre de solutions est cependant en cours de planification pour ces sites.

4) Monsieur le Ministre peut-il me fournir un relevé exhaustif du parc immobilier destiné à des fins résidentielles en possession de l'Etat et attribué, soit au Fonds du Logement, soit à la SNHBM, soit à l'Agence immobilière sociale, soit à un autre organisme conventionné avec l'Etat dans le cadre de la gestion locative sociale, en spécifiant leur statut d'occupation respectif ?

Quelque 170 logements sont attribués à l'Agence immobilière Sociale et 11 logements sont attribués au Fonds du Logement.

Luxembourg, le 30/11/2021.

Le Ministre du Logement
(s.) Henri Kox